COMPTE-RENDU
des discussions
sur le budget pour l'amélioration
du cadre de vie au travail

Le protocole d'accord signé entre la DG et les organisations syndicales représentatives de la DGFiP, le 22 octobre dernier se décline en trois volets :

- Un volet indemnitaire exceptionnel (250€ pour les agents de cette catégorie C, 170€ pour les agents de catégorie B et 120€ pour les agents de catégorie A) versé en décembre 2021
- Un volet de promotions visant à favoriser les promotions internes (intra et intercatégorielles)
- Un volet sur le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agentes et des agents .

Ce dernier volet, pour lequel une enveloppe de 10 millions d'euros a été décidée au niveau national, est réparti au niveau local en fonction du nombre d'agents par Direction; pour le Maine et Loire, le budget est de 94 787 € (soit un peu moins de 110€ par agent).

D'où vient ce budget ?

Ce budget, nous avons eu l'occasion de le rappeler, résulte des économies réalisées par les vagues successives de suppressions de postes à la DGFIP, 42 000 depuis 20 ans ; Le 26 octobre 2021, dans un article pour Acteurs Publics, Jêrome Fournel déclarait : ***« malgré la crise, nous avons poursuivi la recherche de gains de productivité et, surtout, nous n'avons pas arrêté les transformations. Celles-ci se sont même accélérées que ce soient les relocalisations de service, la mise en place du nouveau réseau de proximité, la transformation numérique, etc. Compte tenu de ce contexte, il nous semblait légitime et logique que les agents de la DGFiP en voient un retour à un moment donné. »***

Lien vers l'article : acteurspublics

La grande inconnue, c'est finalement la part de ces sommes économisées en suppression d'emplois rapportée à ce qu'on nous restitue in fine (sous condition).
Rien qu'un chiffre : 500 millions d'euros, c'est l'économie réalisée chaque année avec le gel du point d'indice, qui ne progresse plus.
Et oui, 10 millions d'euros, au final, c'est une goutte d'eau dans l'océan des sacrifices consentis par les agentes et agents de la DGFiP.
On est loin du milliard d'euros de fonds publics versé au cabinet McKinsey !!!

La négociation du projet

Dès le début du cycle de négociation, et tout au long de celui-ci, Solidaires Finances Publiques a tenté d'obtenir du mieux disant par rapport à ce qui était initialement proposé par la DG. La demande d'une prime de 1000 € par agent a été écartée par la DG, mais à tout le moins, dans un cadre intersyndical uni, une augmentation de l'enveloppe a été obtenue (elle est passée de 10 à 16 millions d'euros). C'est aussi dans ce cadre d'échange qu'a été consenti un calcul de l'indemnité inversement proportionnel au niveau de rémunération.

C’est également, dans ce cycle de négociation que les organisations syndicales (OS), à l’unanimité, ont demandé que l’enveloppe dédiée au fonds pour l’amélioration du cadre de vie au travail des agents soit basculée dans l’indemnitaire, ce qui aurait permis d’abonder de plus de 100 € la prime reçue par chacun en décembre. Le DG s’y est refusé catégoriquement, indiquant même que si le principe de cette enveloppe dédiée au cadre de vie au travail n’était pas accepté en l’état, il la reprendrait. Il ne s’agirait pas d’enrichir les fonctionnaires !
Face au chantage d’une DG décidément avare de reconnaissance, le « protocole d’accord » a été néanmoins signé pour ses avancées, non sans dénoncer préalablement son insuffisance et ses chausse-trappes.

La marche à suivre localement …

Toute latitude a été donnée aux directions locales pour définir et organiser les conditions de la consultation autour de l’utilisation de cette enveloppe.
Le budget alloué devant répondre à 4 axes prédéfinis par la DG :
- cadre de vie au travail,
- démarche éco-responsable,
- sensibilisation aux innovations,
- responsabilité sociale de la DGFiP

C’est ainsi que les agentes et agents du département ont tous reçu un questionnaire en début d’année afin de recueillir leur avis et leurs propositions de dépenses.
Sur 857 agents, 188 réponses exploitables ont été répertoriées.
La principale difficulté pour les collègues a été à l’évidence de faire des propositions en lien avec les axes de ce budget qui ne relèvent ni de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF, crédits de la Direction) ni du budget CHS-CT.

Deux groupes de travail ont été réunis les 1er et 22 mars 2022, pour dépouiller ce questionnaire et recenser les propositions émanant des agents.
En méthode, aucune proposition n’a été d’emblée écartée, mais les dépenses ont été réparties en 3 catégories :
- celles relevant bien de l’enveloppe cadre de vie
- celles pouvant relever des crédits du CHS-CT
- celles dont le financement relève de la DGF.

Et nous nous sommes d’ores et déjà engagés à répondre à chacune des demandes en les traitant dans les instances et avec les budgets idoines (ainsi a-t-il été convenu que l’installation de douche pouvait relever des crédits du CHS-CT)

Les propositions les plus partagées ont été l’aménagement de salles de convivialité, la végétalisation des espaces professionnels, les paniers alimentaires bio, les tables de pique-nique, les pass culture …

Nous avons été fermes dès le début des discussions, nous souhaitions voir ce budget utilisé de façon équitable pour l'ensemble des agentes et les agents de la direction, sans exclusive. Ce qui revenait, comme expliqué plus haut, à restituer à chacune et chacun l'équivalent d'environ 110 €.
Dans ces propositions de dépenses, le pass culture et les paniers bio nous apparaissaient comme répondant pleinement à cette exigence; Mais la direction, lors des GT, les a rejetées au motif que la FAQ éditée par la DG sur ces questions excluait les dépenses pouvant être assimilées à un complément individuel de rémunération !!!?. Oui, et alors ??? S'il s'agit de véritablement reconnaître l'engagement professionnel des agentes et agents de notre administration !
La discussion s'est dès lors orientée vers l'aménagement de salles de convivialité (dépense ayant été également plébiscitée par les agents).
Il a fallu ensuite chiffrer les besoins et faire en sorte qu'aucun site ne soit oublié dans la répartition de cette enveloppe (à l'exception de ceux amenés à disparaître au 1er janvier 2023).

Ces deux groupes de travail préparatoires au CTL du 25 avril n'étaient pas décisionnaires. C'est bien au CTL du 25 avril que les propositions ont été faites, débattues et soumises au vote (majoritaire pour être retenues) des OS.

Notre avis… quand on nous prend pour des c... !

Associer les organisations syndicales à ce projet restrictif ne fait que les compromettre dans ce qui va forcément générer une déception pour un grand nombre d'agentes et d'agents.

La discussion devait être relativement libre et faire des organisations syndicales et des collègues des forces de proposition. En réalité, dès le départ, la direction générale a fermé les discussions pour limiter les possibilités de réponses.
Notre souhait de voir cette enveloppe utilisée, pourtant dans le cadre spécifié, puisque finançant des actions éco-responsables et/ou relevant de la responsabilité sociale de la DGFiP aura tout de même été prise en compte, par le président, dans la discussion au sein du CTL.

Face à l'objection déjà formulée par la Direction de la proscription d'actions pouvant être assimilées à de l'indemnitaire déguisé, nous avons dénoncé le cynisme d'une DG qui prétend reconnaître l'engagement de ses agents, mais finalement pas, lorsqu'il s'agit d'améliorer leur pouvoir d'achat !
Évidemment, nous n'avons pas manqué de réaffirmer que pour améliorer réellement leur cadre de vie au travail, les agents auraient préféré récupérer les emplois qui leur permettent d'exercer leur missions de service public dans de bonnes conditions.
Toutes les aumônes de la DG sur ce sujet, quand bien même se traduiraient-elles par des gains pécuniaires substantiels ne rendront pas gérable l'ingérable, mais au moins s'agit-il de mettre un peu de beurre dans les épinards (et de ce point de vue, les paniers bio y répondaient plus sûrement que des salles de convivialité ou des plantes vertes).
Surtout, ces sommes à dépenser urgemment ne vont faire, pour la plupart, qu'entretenir le sentiment d'un immense gâchis répondant de manière très parcellaire aux attentes de quelques-uns.

Les décisions prises en CTL

Accepter le cadre ou refuser l'enveloppe, franchement la question s'est posée sérieusement !!!
Mais satisfaire des demandes formulées par un nombre significatif d'agents (rapporté au nombre des réponses) nous est apparu préférable… Très insatisfaisant mais préférable !

Aussi avons-nous, à nouveau, défendu l'idée que l'utilisation de cette enveloppe devait répondre à l'impératif d'une répartition équitable touchant, sans exclusive et de manière égalitaire, chacune et chacun des agents de la DDFIP49.
C'est dans ce cadre que nous avons imposé un vote, sur les dépenses qui à notre sens y répondaient le mieux, tout en rentrant dans les critères posés par la DG.

Notre demande a été formulée dans un cadre intersyndical uni (bien que les votes ne le laissent pas toujours paraître) et le Directeur a, fort de nos explications, finalement consenti à hiérarchiser des demandes permettant de « consommer » l'enveloppe dédiée, tout en nous prémunissant contre le risque de les voir rejetées.

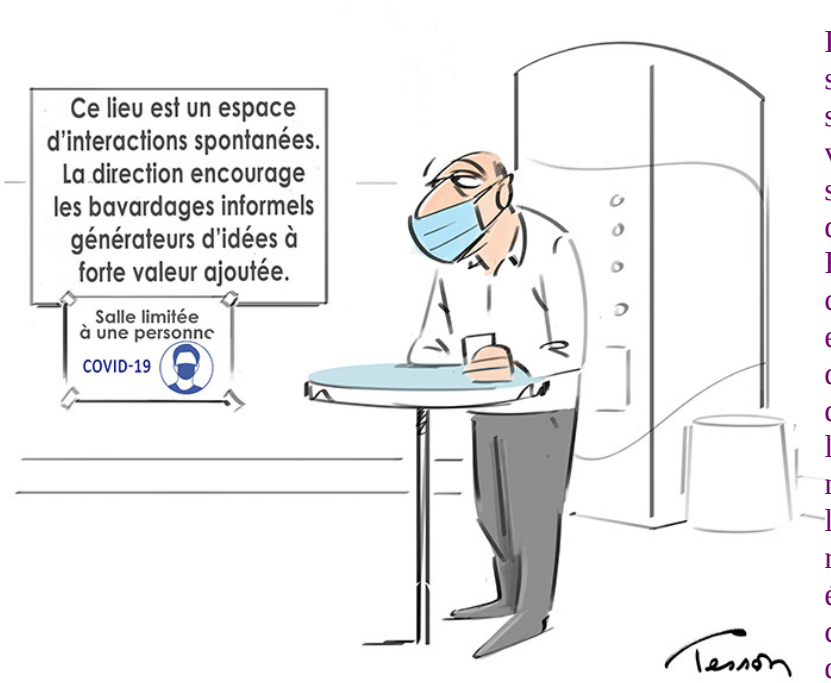

Les propositions de dépenses suivantes ont donc été formulées et soumises au vote (sachant qu'un vote majoritaire était nécessaire mais suffisant pour emporter validation d'un projet).
Reste que la DG peut les refuser comme ne répondant pas à ses exigences, iniques, nous l'avons déjà dit. Nous avons décidé d'un montant de dépenses qui va au-delà de l'enveloppe dédiée, d'une part pour ne pas perdre cette somme au cas où les 3 premiers choix ne seraient pas retenues, d'autre part pour éventuellement absorber un complément d'enveloppe émanant de Direction n'ayant pas trouvé d'accord.

La hiérarchie suivante a été établie :

1) Chèques culture pour 94 787 € (environ 110 €/agent)
2) Paniers bio pour 94 787 € (environ 110 €/agent)
3) Émission de chèques ETIKDO par service à hauteur de 34 400 € (40 €/agent et par service)
4) Aménagement d'espace de convivialité par service, lieu ou étage à hauteur de 120 000 €
5) Végétalisation des espaces et biodiversité pour 60 000 €

En annexe le détail des sites et services et les sommes allouées à l'aménagement des salles de convivialité sur la base du nombre d'agents.
Les organisations syndicales ont voté à la majorité sur ces propositions. Solidaires finances publiques les a toutes voté.

Les achats et travaux adoptés à la majorité lors du CTL du 25 avril seront commandés et mis en œuvre dans les meilleurs délais.